



PUBLIC

- Chauffeurs Taxi souhaitant devenir VTC

PRÉREQUIS

- Avoir passé l'examen écrit TAXI (admissibilité) depuis moins de 3 ans
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Lire et écrire en Français

Si vous remplissez ces critères, vous pourrez accéder directement à la passerelle VTC avec un examen simplifié

DURÉE

- 16 heures.

Modalités et délais d'accès :

- **Formation en présentiel :**
- Lieu de formation : Lieu : 7 Boulevard Michael Faraday, 77700 SERRIS.
- **Vérification des prérequis:** avant signature du contrat.
- **Vérification des connaissances :** par un questionnaire de positionnement (pré-formation).

- **Délai d'accès à la formation :**
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du formateur et du(ou des) stagiaire(s), la formation est mise en place dans un délai moyen de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation.
*La date de début de formation sera envisagée en fonction de vos besoins, disponibilités, préférences et contraintes.

SANCTION

- Attestation de formation

Accès aux personnes handicapées

- Oui (sous réserve des prérequis)

Validation de la formation :

- Pas de possibilité de validation partielle

Contact

- Mail : contact@kformation.fr
- Tel : +33(0)1 80 91 44 82

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE

TAXI

VERS Chauffeur VTC « voiture de transport avec chauffeur »

Objectifs

- ◆ À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- ◆ Comprendre la réglementation spécifique aux VTC et ses différences avec l'activité de taxi.
- ◆ Gérer efficacement son entreprise VTC (statut, fiscalité, gestion administrative).
- ◆ Développer une relation client de qualité et adopter les codes du service premium.
- ◆ Maîtriser l'utilisation des applications et plateformes numériques VTC.
- ◆ Réussir les épreuves théorique et pratique de l'examen pour obtenir la carte professionnelle.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- ◆ Séances de formation en salle,
- ◆ Dossiers techniques remis aux stagiaires, Études de cas concrets,
- ◆ Exposés théoriques,
- ◆ Simulation et Mise en application.

- ◆ La formation sera assurée par un formateur agréé par la préfecture

Méthode d'évaluation

- ◆ Evaluation pré-formation
- ◆ Evaluation par QCM à l'issue de chaque module
- ◆ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Pourquoi passer de TAXI à VTC ?

Choisir la passerelle TAXI-VTC offre plusieurs atouts :

- ✓ Le métier de VTC offre plus de liberté et de flexibilité que celui de taxi.
- ✓ Les VTC ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires (licence, station obligatoire, etc.).
- ✓ La passerelle Taxi-VTC permet aux chauffeurs de taxi d'obtenir la carte VTC en validant seulement 2 modules au lieu des 7 épreuves de l'examen complet.



PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE

TAXI VERS Chauffeur VTC « voiture de transport avec chauffeur »

Préparation aux épreuves théoriques spécifiques VTC :

Modules	DUREE
	12 heures
<ul style="list-style-type: none">▪ RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE AUX VTC : Différences entre taxi et VTC Obligations du chauffeur VTC Cadre juridique du transport public particulier de personnes▪ GESTION D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL : Création et gestion d'une entreprise de VTC Stratégie de développement commercial Comptabilité et gestion des charges	

Préparation à l'épreuve pratique d'admission :

Modules	DUREE
	04 heures
<ul style="list-style-type: none">▪ RELATION CLIENT ET QUALITÉ DE SERVICE : Accueillir le client, gérer ses bagages et fournir des informations touristiques pertinentes.▪ CONDUITE ET MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE : La sécurité et la souplesse de la conduite : La préparation et la réalisation du parcours : Définir l'itinéraire optimal et le suivre. La facturation : Facturer la prestation et gérer l'encaissement.	





LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

EN SALLE ÉQUIPÉE :

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Paperboard
- Ecran TV
- Un tableau
- Fournitures diverses

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. **Contrat de formation signé,**
2. **Copie d'une pièce d'identité** ou passeport en cours de validité recto-verso
Pour les étrangers, titre de séjour avec autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L.
5221-2 du code du travail + **une copie du permis de conduire**
3. Une photo d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
4. 30% d'acompte sur le montant total de la formation.
5. Preuve de réussite à l'examen écrit TAXI (admissibilité) depuis moins de 3 ans

Veuillez nous consulter pour les moyens de financement possibles.

